



## FICHE DE POSTE

### IDENTIFICATION DU POSTE

ADJOINT OU ADJOINTE DE DIRECTION DE CENTRE S.N.U, CONSEILLER EDUCATIF OU CONSEILLERE EDUCATIVE

Direction ou service : **Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) – Service de la Jeunesse de l'Engagement et du Sport (SDJES) de chaque département.**

#### CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Postes vacants X

Poste susceptible d'être vacant

Création

**Date souhaitable de prise de fonction :** la prise de poste commence plusieurs jours avant l'ouverture du séjour pour la conception et la préparation du projet pédagogique et du programme d'activités, et se termine quelques jours après la fin du séjour pour partager un retour d'expérience et garantir le convoyage et le rangement.

Une journée de formation nationale obligatoire en amont du séjour est également à prévoir.

Les durées exactes des contrats éducatifs pourront s'adapter à la volumétrie et aux spécificités locales des sites de séjours.

Date des Séjours de cohésion :

- du dimanche 16 avril au vendredi 28 avril 2023 (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)
- du dimanche 11 juin au vendredi 23 juin (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)
- du dimanche 4 juillet au vendredi 16 Juillet (13 jours dont 1 jour de repos hebdomadaire)

Pour connaître la répartition des centres de séjours dans les départements, s'adresser aux contacts précisés en page 4

#### LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Direction ou service : **DSDEN - Service de la jeunesse, de l'engagement et du sport de chaque département de chaque département.**

### 1- LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

Conditions particulières d'exercice : Astreinte de nuit et logement sur site, Uniforme SNU obligatoire lors du séjour, hébergement et pension complète fournis lors du séjour

#### DESCRIPTION DU CONTEXTE :

Le service national universel (SNU) est un projet de société qui a pour finalités de :

- affirmer les valeurs de la République pour renforcer la cohésion sociale et nationale
- susciter une culture de l'engagement
- prendre conscience des grands enjeux sociaux et sociétaux

Le SNU est ouvert sur la base du volontariat aux jeunes de 15 à 17 ans. Il comprend un séjour de cohésion d'une

durée de douze jours suivi d'une mission d'intérêt général, de douze jours également, pouvant être effectués dans des associations, des collectivités locales, des institutions ou des organismes publics ainsi que des corps en uniforme.

### **EFFECTIFS DE LA STRUCTURE :**

- Pour un centre de séjour d'une capacité supérieure ou égale à 182 volontaires (13 maisonnées), l'encadrement est constitué de :
  - 1 chef de centre F/H
  - 2 adjoints au chef de centre F/H
  - 3 cadres spécialisés F/H
  - autant de cadres de compagnie et de tuteurs et tutrices nécessaires en respectant, les volumétries des maisonnées et des compagnies

Le nombre d'encadrants sera adapté en fonction du nombre de jeunes volontaires accueillis.

### **DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)**

L'adjoint ou l'adjointe à l'éducation seconde la direction du centre SNU (avec l'adjoint ou adjointe à l'encadrement), et plus spécifiquement dans la préparation et la mise en œuvre des activités relevant du bloc des bilans personnels et des modules collectifs de formation. Son action se déploie dans trois domaines principaux :

#### **1. Pour la préparation du séjour de cohésion, l'adjointe ou l'adjointe à l'éducation :**

- Identifie et mobilise les intervenants pour chacun des bilans et chacun des modules collectifs de formation.
- Décline localement le cahier des charges des modules, rappelle les objectifs pédagogiques et les volumes horaires et fait mettre en œuvre, en matière d'activités, le projet départemental approuvé par la DJEPVA (direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative).
- Organise, en amont du séjour, le stage de formation des tuteurs de maisonnée et la journée d'information des intervenants. Pour ces deux activités il se fonde sur le cadre fourni par la DJEPVA.

#### **2. Pour la définition de l'emploi du temps et le suivi des activités, l'adjointe ou l'adjointe à l'éducation :**

- Construit l'emploi du temps et le propose au chef de centre du séjour de cohésion, le diffuse aux intervenants et s'assure de son application.
- Identifie à l'occasion des activités et des bilans les volontaires qui nécessiteront une prise en charge dans la durée au plan pédagogique, médical ou social et, en lien avec le directeur de centre, assure le relais avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes.
- Encadre les cadres de compagnie référents chargés de l'administratif, de la logistique, de la santé et du sport.
- Contribue à la préparation du budget avec le chef de centre et le chef de projet SNU départemental.

#### **3. Pour la mise en œuvre d'une pédagogie spécifique au SNU l'adjoint ou l'adjointe à l'éducation :**

- Identifie en amont du séjour avec les intervenants les activités collectives, les études de cas, les jeux de rôle, les sorties de découverte ou les visites de sites à mettre en œuvre en lien avec les ressources locales.
- Fait mettre en œuvre, par tous les intervenants, une pédagogie active et d'éducation non formelle, interactive et participative.
- Veille à ce que la pédagogie active irrigue aussi la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie, en lien avec l'adjoint ou l'adjointe encadrement.

### **PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :**

Les services départementaux à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (au sein des Directions des Services Départementaux de l'éducation Nationale (DSDEN)  
D'autres services de l'Etat (ARS, Préfecture...)

Les collectivités territoriales

Les associations  
Les familles des jeunes

### **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :**

Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

## 2 – CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

### CONNAISSANCES :

Connaissance des dispositifs d'éducation et de formation  
Systèmes d'aide aux enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers  
Psychologie et sociologie des adolescents  
Méthode de gestion d'un conflit  
Connaissance des administrations déconcentrées et de leur organisation  
Connaissance des procédures administratives et financières

### COMPETENCES MANAGERIALES REQUISES

Sens des relations humaines  
Sens de l'organisation  
Expérience de formation et/ou d'encadrement  
Capacité au leadership et maîtrise de soi  
Autorité et rayonnement  
Capacité à animer et fédérer des équipes  
Sens de l'initiative et réactivité  
Une expérience d'encadrement dans les armées ou dans un établissement éducatif des armées  
Disponibilité totale pendant le séjour

## 3 – CONDITIONS D'EXERCICE

### Rémunération et cadre d'emploi : en fonction de la situation statutaire

Poste ouvert aux fonctionnaires en activité, statut privé, réservistes, retraités, etc.

### *Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration :*

- **Indemnité** par décret n° 2021-623 du 20 mai 2021 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

### *Personnels sous contrat d'engagement éducatif*

- Salaire brut journalier 114,90 € (hors indemnité congé payé)
- Sont intégrés dans le contrat : conception du séjour, temps de préparation, journées de formation, séjour, préparation du centre, rangement, convoyage, repos compensateur
- 1 journée hebdomadaire de repos durant le séjour,
- 4 jours de repos compensateur

**Le nombre de jours travaillés par une personne titulaire d'un contrat d'engagement éducatif ne peut excéder un plafond de quatre-vingts jours, apprécié sur chaque période de douze mois consécutifs.**

### *Personnels relevant du MENJS ainsi que les agents publics relevant de toute administration :*

- Indemnité par décret n° 2021-623 du 20 mai 2021 instituant une indemnité d'encadrement du service national universel

Déplacements à prévoir - Permis B nécessaire

Les postes de chef adjoint-conseiller éducatif et de chefs adjoint-conseiller éducatifs sont susceptibles d'être redéfinis en fonction du nombre de volontaires accueillis.

## 4 - MODALITES DE CANDIDATURE

**Déposer CV et lettre de motivation par mail, dans le/les départements où vous souhaitez exercer, avant le 28 Février 2023**

**Préciser dans la candidature si celle-ci porte sur le séjour de avril et/ou juin et/ou juillet**

- Pour le séjour de cohésion dans le Cher : [sdjes18@ac-orleans-tours.fr](mailto:sdjes18@ac-orleans-tours.fr)
- Pour le séjour de cohésion en Eure-et-Loir : [snu28@ac-orleans-tours.fr](mailto:snu28@ac-orleans-tours.fr)
- Pour le séjour de cohésion dans l'Indre : [ce.snu36@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.snu36@ac-orleans-tours.fr)
- Pour le séjour de cohésion dans l'Indre-et-Loire : [ddcs-snu@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddcs-snu@indre-et-loire.gouv.fr)
- Pour le séjour de cohésion dans le Loir-et-Cher : [ce.sdjes41@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.sdjes41@ac-orleans-tours.fr)
- Pour le séjour de cohésion dans le Loiret : [js-snu@ac-orleans-tours.fr](mailto:js-snu@ac-orleans-tours.fr)